

| | |
|---|---|
| 1. Travail de mémoire, histoires et valorisation d'un patrimoine..... | 1 |
| 1.1. Du droit à la mémoire au droit au patrimoine..... | 1 |
| 1.2. Qu'est-ce qu'une ressource culturelle ?..... | 3 |
| 2. Un patrimoine culturel est physique, sinon comment pourrait-il, avoir une âme ?..... | 3 |
| 3. Un patrimoine, ou dynamique mémorielle, est un capital culturel..... | 4 |
| 3.1. Un capital inclusif..... | 4 |
| 3.2. L'intelligence territoriale : un but et un moyen..... | 4 |

Patrimoines vivants, ressources d'hospitalité

« Qu'est-ce qu'une bonne architecture aujourd'hui ? - D'abord c'est une architecture qui est bien éduquée comme on peut le dire de quelqu'un. Il en va de la vie en société comme de la société des maisons. Les relations qu'elles entretiennent les unes avec les autres, c'est ce qui fait la ville. Et la ville peut éliminer les bâtiments qui se comportent mal ou qui, même, peuvent être nuisibles. »¹

Un patrimoine culturel est un milieu vivant, au double sens de ce que signifie le milieu : autour de soi et en soi ; il est mi-lieu, ou lieu ouvert (à la fois espace libre et territoire diversement écrit) toujours à éduquer, restaurer et développer, toujours à habiter ; il est ressource d'hospitalité. L'élévation des ressources, leur reconnaissance croisée, leur valorisation, est inséparable des droits, des libertés et aussi des responsabilités de chacun de participer à la vie culturelle.

1. Travail de mémoire, histoires et valorisation d'un patrimoine

En termes de droits culturels, chaque personne, seule ou en commun a droit de connaître, d'accéder, de jouir et de participer à la connaissance et au développement des patrimoines qui sont nécessaires à son processus d'identification (Déclaration de Fribourg, art. 3, al.1).

Dans tout patrimoine, il y a un versant singulier (par ex. tel paysage, voire telle histoire vécue dans ce paysage) et un versant universel (la nécessité d'inscrire ses épisodes de vie dans des paysages). Ainsi chaque maison, comme chaque territoire, est un patrimoine singulier, dans lequel sont mis en relation des valeurs universelles (lumière, espace, durée, matériaux, intimité...) qui peuvent accueillir des hôtes.

1.1. Du droit à la mémoire au droit au patrimoine

Le droit de participer aux patrimoines a été consacré officiellement par la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société », dite « Convention de Faro » (2005).

Aux fins de la présente Convention,

¹ Francesco Della Casa, architecte cantonal de l'Etat de Genève. Interview dans « Le Temps » du 18.09.14.

a le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux ;

b une communauté patrimoniale se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures.²

La conservation des patrimoines n'y est plus présentée comme un but en soi, mais comme un droit culturel à part entière : chaque personne, seule ou en commun, a le droit, la liberté et aussi les responsabilités d'accéder aux ressources culturelles héritées du passé, dont il a besoin pour vivre son processus d'identification. Cela inclut le droit aussi de participer à leur interprétation et à leur valorisation. En outre, le patrimoine y est compris comme intégrant les dimensions (culturelle, écologique, économique, politique et sociale), autrement dit comme un patrimoine *vivant* (non pas simplement matériel et immatériel) :

Pour les habitants, anciens, nouveaux et de passage, ces ressources sont un héritage, un ensemble de traces et de valeurs pour vivre leurs mémoires. Chaque personne, seule ou en commun a un droit au travail de mémoire, sans quoi ses libertés de vivre le présent et d'envisager l'avenir sont handicapées.

Le droit de participer à la vie culturelle a, comme tous les droits de l'homme, une face intime (vivre librement son processus, ou développement, identitaire) et une face sociale (partager cette liberté, les ressources culturelles et les responsabilités qui sont liées).

Le droit au patrimoine, condition du droit de participer à la vie culturelle implique, toujours dans cette interface :

- **Le droit à la mémoire** ; plus exactement le droit à vivre librement et de façon responsable le droit au travail de mémoire. Le **travail de mémoire**, dans ses deux faces, consiste à réinterpréter des continuités et discontinuités temporelles et territoriales par un **travail d'histoires**. Il implique une reconnaissance des « faits » (au sens d'une non-falsification), et un accès à la diversité de leurs interprétations.³
- **Le droit aux histoires**, plus précisément, le droit et la liberté d'accéder aux différents récits qui permettent une lecture des patrimoines qui favorisent son épanouissement culturel, d'accéder à leurs interprétations, et éventuellement le droit d'y participer, et de dire et d'écrire ses histoires. Les récits personnels sont importants pour leur auteur et leurs destinataires directes ; ils peuvent aussi être essentiels en tant que témoignages. Une histoire est une façon de décrire une mémoire ; elle est une interprétation d'un patrimoine ; elle est un des accès à un patrimoine, comme un chemin d'hospitalité.
- **Les processus mémoriels**. « par processus mémoriels », il faut entendre les processus qui offrent aux personnes touchées l'espace nécessaire pour exprimer leurs différents récits d'une manière qui ait du sens du point de vue culturel ».⁴ Rapidement, on peut estimer que ce sens est garanti par la qualité (maîtrise ?) des disciplines culturelles utilisées, par le traitement des sources et par la force démonstrative.
- **Patrimoines et territoires**. L'inscription dans un territoire (ou le portage par un territoire), implique une construction espace / temps, dans lesquelles se jouent les dialectiques (le plein des bâtiments et le vide des paysages / le plein des événements et le vide des durées).

² <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=199&CM=8&CL=FRE>

³ « Il est donc essentiel de considérer que l'accès à une mémoire pluraliste soit considéré comme un droit fondamental. » Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, Mme Farida Shaheed. Les processus mémoriels. (A/HRC/25/49), 23.01.2014, §61.

⁴ Farida Shaheed, Op. Cit. § 103.

1.2. Qu'est-ce qu'une ressource culturelle ?

La mémoire étant parfois devenue « un véritable champ de bataille », ou un champ en déshérence » les processus mémoriels sont les premiers facteurs de paix, comme les premiers facteurs d'enrichissement, au niveau du développement de chacun, comme de celui de chaque communauté, ou population en cohabitation plus ou moins partagée.

Une ressource culturelle est un savoir transmis par des personnes et / ou déposé dans des œuvres. Un paysage, en ce sens, est une œuvre, au même titre qu'une ville, un village, un livre, une langue, un art, une science, un mode de vie. Les ressources naturelles sont aussi culturelles, car elles sont déjà plus ou moins bien cultivées, bien ou mal traitées. Et surtout elles demandent à être connues et aimées. Elles restent sources premières d'inspiration. Une ressource culturelle est une œuvre réalisée (un livre, un paysage) et une discipline qui permet de participer à cette œuvre (des lectures diverses) et de s'en servir pour en produire d'autres (l'écriture sur papier, sur le sol, dans l'architecture d'entretien et de création).

Une ressource est à la fois un milieu et un chemin : dans tous les cas un lieu de rencontre. Sa « puissance » est dans la diversité possible de ses approches, son potentiel d'interprétation. Cette liberté d'interprétation non seulement ne freine pas, mais permet le développement. Il ne s'agit pas seulement de favoriser le « vivre ensemble », mais l'« admirer ensemble », dans l'étonnement de la diversité, dans la confiance que de l'intelligence peut advenir partout, malgré la médiocrité, grâce aussi à cette médiocrité, lorsqu'elle est analysée, débusquée, pour laisser place aux intelligences trop peu écoutées des habitants, qu'ils soient résidents ou de passage.⁵

2. Un patrimoine culturel est physique, sinon comment pourrait-il, avoir une âme ?

C'est cette noblesse de vie gardée et transmise que l'on tente de désigner par la notion de « patrimoine culturel immatériel », mais elle est ainsi bien mal nommée.⁶ L'immatériel n'est qu'une négation qui ne désigne rien, si ce n'est un mépris pour les matières. Certes, il y a mystère, au-delà du visible, mais cette abstraction est malléable à la merci des langues de bois, toujours promptes à de nouvelles classifications. L'administration semble facilement oublier qu'un savoir passe toujours par une inscription dans des corps et des choses. Un patrimoine culturel est une réserve de savoirs en continuité choses / esprit, passant toujours par des corps humains. Cette correspondance en tous sens est son essence, son unité et sa fécondité. Certes, l'idée était de prendre au sérieux la définition large de la culture, développée par l'UNESCO, et il est difficile de passer à une définition large tout en gardant une portée opérationnelle. Mais ajouter une nouvelle catégorie n'était pas la meilleure solution. En politique, il y a besoin de secteurs : les beaux-arts, les patrimoines, la culture, la santé, Le problème est que ça casse l'unité de l'humain, dont le culturel est le premier garant. On a bien vu à l'instant que la santé est un problème culturel. Pourquoi? Parce que c'est une question de savoirs incorporés, appropriés, de saveurs qui sont à la fois le lien aux choses, aux plantes, au souffle de son bébé, au corps de l'autre, à l'eau, à la lumière, aux lieux, à la parole et à la confiance. Tous ces savoirs se déposent dans des mots. Bien sûr, on peut avoir des patrimoines spécialisés pour le chant, la danse ou la langue. Mais, ce qui constitue un patrimoine vivant, c'est leur interdépendance, c'est là que la parole se chante, qu'elle prend et donne corps, en passant par des gestes, des choses et des lieux. Ce qui fait culture, c'est un chemin qui a été parcouru.

Beaucoup préfèrent la notion de « patrimoine vivant » pour dire cette interdépendance : *ce qui compte, c'est que son âme ne soit pas intangible, elle est plus que tangible, elle affleure et c'est en ce sens qu'il est culturel.*

⁵ Les actuels, anciens, vieux, nouveaux « locaux », selon les analyses de Gabi Dolff Bonekaemper. Ses analyses sur les histoires croisées sont centrales : elles font le lien entre mémoires et itinéraires.

⁶ Ce § est repris de : P. Meyer-Bisch, *Le patrimoine au regard des droits culturels : un ouvrage continu et tangible*, in *Rencontres internationales du patrimoine culturel immatériel en Bretagne* ; Léonard, J. (coord.), Lorient /Rennes, 2014, Bretagne Culture et Diversité / Dastum, p. 231-239.

3. Un patrimoine, ou dynamique mémorielle, est un capital culturel

« Le travail de mémoire est rarement intégré dans les stratégies globales de développement de la démocratie ou dans les stratégies transitionnelles d'après conflit. La dynamique mémorielle constitue toujours un processus politique. »⁷

3.1. Un capital inclusif

Un patrimoine est le fruit de travaux interpénétrés. Un patrimoine devient capital dès lors qu'il est valorisé : exploité (entretenu et développé) au profit de tous ceux qui peuvent bénéficier, non seulement des ressources accumulées, mais de sa dynamique.

Les patrimoines s'inscrivent dans des paysages, urbains ou /et paysans, ils ont été et sont dessinés par la pratique de nombreux métiers, qui sont comme un ensemble de trames et de chaînes à repérer. La revendication de participer à la vie et à l'écriture de paysages hospitaliers, n'est pas simplement humaniste ; elle est essentielle pour développer une économie elle-même inclusive, faite par et pour tous ceux qui peuvent participer au patrimoine en tant que « capital culturel ». C'est un véritable *bien commun* à un nombre indéfini de personnes, un capital de ressources, avec ses actifs et ses passifs. Un développement n'est soutenable, au sens d'inclusif que dans la mesure où il respecte et exploite des patrimoines non seulement « durables » ou « soutenables », non seulement « intégrés », intégrant les différentes dimensions culturelles, écologiques, économiques, sociales et politiques, mais « inclusifs », permettant l'inclusion à la fois des personnes et des domaines.

3.2. L'intelligence territoriale : un but et un moyen

L'intelligence territoriale, ou capacité de percevoir et de valoriser les ressources culturelles qui sont dans un territoire, est à la fois un but (épanouissement de chacun) et un moyen (capacité de valoriser ces ressources).

« Pour cela les acteurs locaux doivent entrer en dynamique, dialoguer, construire du lien, coopérer, c'est-à-dire faire preuve d'intelligence au service du territoire. Si l'enjeu de l'élaboration d'une stratégie de développement territorial peut se définir, son implantation est autrement plus ardue. Les acteurs locaux suivent des stratégies différentes, le territoire n'est pas univoque. Les cultures sont différentes, les ambitions parfois contradictoires, les ressources toujours faibles, les arbitrages incertains. »⁸

Il n'y a donc pas un seul territoire dans la réalité vécue, même si un territoire a une limite administrative. Cette diversité n'est pas que subjective puisqu'elle a donné naissance à des objets et à des utilisations. Un territoire est un maillage qui à la fois résulte de celui de ses habitants anciens et actuels, résidents et de passage, et est aussi ressource pour eux.

L'intelligence territoriale se trouve à la croisée des échelles et des échelons. Chaque échelle spatiale a des échelons (du plus proche au plus lointain) et temporelle (du court au long terme), mais il y a aussi une diversité d'échelles spatiales et temporelles. Des retraités, des entrepreneurs, des jeunes couples, des architectes, un conseil communal, sont des acteurs qui ont chacun une diversité singulière d'échelles et d'échelon. C'est cela qu'il faut recueillir et écrire de multiples façons, ce tissage de libertés, cette école d'intelligence, qui ne sépare pas théorie et émotion, cette source de laquelle sourd la paix.

⁷ Farida Shaheed, op.cit. § 98-99.

⁸ Bernard Fath, *L'intelligence territoriale, une nécessité*, Paris, 2013, L'Harmattan, p. 16